

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1470

6 juin 2014

SOMMAIRE

Actalis S.à.r.l.	70518	Hines Fund Management Company I S.à r.l.	70550
Actival Partners S.A.	70516	H.T. Consultant Sàrl	70515
Active Learning	70518	IK Investment Partners Nordic S.à r.l. ...	70550
AEIF LH Sub 01 S.à r.l.	70550	InnKap 4 Partners S.à r.l.	70522
AEIF (Willow) 03 S.à r.l.	70543	King David	70560
ARC China Investment Funds	70554	Kneip Communication S.A.	70560
Architecture et Environnement S.A.	70517	L.A.C., Luxembourg Accounting and Consulting S.à r.l.	70522
Barolux S.A.	70518	Lyon Finance Limited S.A.	70514
Beim Weissenkreuz S.A.	70517	Marguerite Wind Butendiek S.à r.l.	70515
BMBG Bond Finance GP S.à r.l.	70518	Matroplex Trading and Investments S.A.	70516
CARVAL GCF Lux Master S.à r.l.	70523	MW Invest S.A.	70529
CED Group S.à r.l.	70530	NNS Holding S.à r.l.	70519
Consys S.A.	70559	Novellus Fund	70519
Drescher & Cie Invest S.A.	70514	Octavo Investment Corporation S.A.	70519
Farbe & Design S.à r.l.	70514	Orion III European 22 S.à r.l.	70520
Fipro Beteiligung S.A.	70547	PAH Luxembourg 1 Sàrl	70517
Fränk's Corner S.à.r.l.	70549	PAH Luxmex Sàrl	70530
Funding Loop Holding S.à r.l.	70557	Samaral S.A.	70541
Genesis Group S.à r.l.	70515	Tarragona S.A.	70547
Global Financial Investments S.A.	70515	Zencap Global S.à r.l.	70557
Go Find IT Technologies S.à r.l.	70516		
Golden Estate S.A.	70547		
HenDéco sàrl	70549		
Hines European Management S.à r.l.	70560		

Farbe & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 24, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 118.541.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 04/04/2014.

Référence de publication: 2014049126/10.

(140055890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Drescher & Cie Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.279.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014049077/11.

(140056361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Lyon Finance Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 140.985.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 02 avril 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Mike ABREU PAIS de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société:

- La société CAPITAL OPPORTUNITY S.A., ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent TEITGEN comme représentant permanent, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2019.

3) L'Assemblée décide de renouveler aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires devant se tenir en 2019:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

L'Assemblée, décide de renouveler à la fonction de Président du Conseil d'administration de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires devant se tenir en 2019:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

L'Assemblée décide de renouveler à la fonction du Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires devant se tenir en 2019:

- La société Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LYON FINANCE LIMITED S.A.

Référence de publication: 2014049936/33.

(140056754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Global Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 95.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049152/9.

(140056145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Genesis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049140/10.

(140056476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

H.T. Consultant Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 115.796.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014049156/12.

(140056410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Marguerite Wind Butendiek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 172.706.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 5 décembre 2013:

- l'associé unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Marguerite Holdings S.à r.l., dont le siège social est situé au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162622

a transféré 12,500 parts sociales ordinaires à la société anonyme de droit luxembourgeois CDC Infrastructure dont le siège social est situé au 56, rue de Lille, 75007 Paris (France) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 450 055 090.

- A la date du 5 décembre 2013, les associés de la société sont

* Marguerite Holdings S.à r.l.: 25,000 parts sociales ordinaires; et

* CDC Infrastructure: 12.500 parts sociales ordinaires.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014049944/23.

(140056772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Go Find IT Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.730.

Rectificatif du dépôt enregistré et déposé au RCS le 28/03/2014 à Luxembourg sous la référence L140052335 du bilan au 31 décembre 2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049154/12.

(140056008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Actival Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 107.099.

Je, soussigné,

Hendrik H.J. KEMMERLING

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 22/03/1965 à Heerlen (PAYS-BAS),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

Actival Partners S.A.

ayant son siège social au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 107.099

Date effective: le 5 mars 2014

Hendrik H.J. KEMMERLING.

Référence de publication: 2014049564/17.

(140056130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Matroplex Trading and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.998.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} avril 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao et de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe (Île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Monsieur Shehzaad Atchia;

* Monsieur Erik van Os;

* Monsieur Patrick van Denzen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pour la société

Erik van Os

Director

Référence de publication: 2014049946/25.

(140056537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Architecture et Environnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 42.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049553/10.

(140056520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

PAH Luxembourg 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.883.

EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse du gérant de la Société; Monsieur Yannick BRIOT, avec effet au 10 octobre 2013 suite au transfert de siège social de la société du 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

Il convient aussi de modifier l'adresse du gérant de la Société; Monsieur Jérôme Michalowych, avec effet immédiat du 150, East 42nd Street, 5th floor, 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique au 100 Campus Drive, Florham Park, New Jersey 07932, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 avril 2014.

Référence de publication: 2014050017/16.

(140057181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Beim Weissenkreuz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.619.

Extrait de la résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mars 2014

ad 4 L'Assemblée Générale, décide à l'unanimité la nomination des administrateurs suivants:

M. Jean-Jacques BEASCH, directeur de sociétés,

12, rue Jacques Reifenberg, L-3547 Dudelange

M. Gérard HOFFMANN, ingénieur-économiste, Président

17, rue Nicolas Liez, L-1938 Luxembourg

M. Armand MEYERS, directeur de sociétés,

18, rue des Mugets, L-8035 Luxembourg

M. Guy MINELLA, directeur de sociétés,

7, an Arzemt, L-3928 Mondercange

M. Marc ROB, directeur de sociétés,

22, rue des Tisserands, L-4999 Schouweiler

Toutes ces personnes nommées ci-avant, constituent le Conseil d'administration de la société avec effet à ce jour et leurs mandats courent jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2020 statuant sur l'exercice 2019

- et du Commissaire aux comptes suivant:

M. Miguel VISIEDO, 7, Clos Cense du Sart, B-1332 Genval

avec effet à ce jour. Ce mandat court jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2020 statuant sur l'exercice 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2014049618/28.

(140057213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Active Learning, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 148.214.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049546/9.

(140057234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Actalis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.969.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049563/10.

(140056852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Barolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 183.547.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 4 avril 2014

- conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les membres du Conseil élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Olivier BARBRY, Directeur du Contrôle de gestion Auchan France, ayant son adresse professionnelle au 200, rue de la Recherche, à F 59650 Villeneuve d'Ascq. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2015.

- Monsieur François REMY, né le 20 mars 1962 à Réole (France), Directeur Général Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 est nommé Administrateur-Délégué de la Société. Lui sont conférés la gestion journalière et la représentation de la Société ainsi qu'un pouvoir individuel de signature. Son mandat d'Administrateur-Délégué prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014049615/17.

(140056564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

BMBG Bond Finance GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.755.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le 24 mars 2014, l'associé unique, Monier Participations S.à r.l., a changé de dénomination et est devenu Braas Monier Building Group S.à r.l..

Le 28 mars 2014, la dénomination de cet associé unique a, à nouveau a changé et doit désormais se lire comme suit:

- Braas Monier Building Group S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

BMBG Bond Finance GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014049624/18.

(140056438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Novellus Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 84.359.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 28 mars 2014

Messieurs Serge D'ORAZIO, résidant professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Stéphane RIES, résidant professionnellement au 43 boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Wouter GESQUIERE, résidant professionnellement au 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg et Richard GODDARD, résidant professionnellement au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg sont réélus en qualité d'administrateur pour un nouveau mandat de trois ans, se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2017.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour NOVELLUS FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014049989/16.

(140057267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

NNS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.863.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 20 mars 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez prendre note que Monsieur David CATALA, gérant, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour NNS Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014049986/16.

(140056427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Octavo Investment Corporation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.750.

—
Les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 2 avril 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe (Île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- * Monsieur Shehzaad Atchia;

- * Monsieur Erik van Os;

- * Monsieur Georges Emmanuel Rosmade

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pour la Société

Erik van Os

Administrateur

Référence de publication: 2014050000/22.

(140056535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Orion III European 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 184.430.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth day of March.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Orion III European 24 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 184.434, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the "Sole Member"),

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on March 25, 2014.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Orion III European 22 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 184.430, incorporated pursuant to a deed of the undersigned dated 3 February 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand fifty pounds sterling (GBP 13,050.-) so as to raise it from its current amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) up to twenty-eight thousand fifty pounds sterling (GBP 28,050.-) through the issue of thirteen thousand fifty (13,050) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, by way of a contribution in cash;
2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Member takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirteen thousand fifty pounds sterling (GBP 13,050.-), so as to raise it from its current amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) up to twenty-eight thousand fifty pounds sterling (GBP 28,050.-), through the issue of thirteen thousand fifty (13,050) new shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, by way of a contribution in cash.

The thirteen thousand fifty (13,050) new issued shares have been entirely subscribed by the Sole Member, represented as stated above, for a total amount of one million three hundred five thousand pounds sterling (GBP 1,305,000.-).

The shares so subscribed by the Sole Member have been fully paid up by a contribution in cash amounting to one million three hundred five thousand pounds sterling (GBP 1,305,000.-), so that the said amount one million three hundred five thousand pounds sterling (GBP 1,305,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the notary.

The total contribution in the amount of one million three hundred five thousand pounds sterling (GBP 1,305,000.-) shall be allocated as follows:

- thirteen thousand fifty pounds sterling (GBP 13,050.-) to the share capital of the Company; and
- one million two hundred ninety-one thousand nine hundred fifty pounds sterling (GBP 1,291,950.-) to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Member resolves to amend article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

" Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at twenty-eight thousand fifty pounds sterling (GBP 28,050.-), divided into twenty-eight thousand fifty (28,050) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the "Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand six hundred euro (EUR 2,600).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Orion III European 24 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.434, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mars 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Orion III European 22 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.430, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize mille cinquante livres sterling (GBP 13.050,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) à vingt-huit mille cinquante livres sterling (GBP 28.050,-), par l'émission de treize mille cinquante (13.050) parts sociales, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire.

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille cinquante livres sterling (GBP 13.050,-), pour le porter de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) à vingt-huit mille cinquante livres sterling (GBP 28.050,-), par l'émission de treize mille cinquante (13.050) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, par le biais d'un apport en numéraire.

Les treize mille cinquante (13.050) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total d'un million trois cent cinq mille livres sterling (GBP 1.305.000,-).

Les parts sociales ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement payées par un apport en numéraire d'un montant d'un million trois cent cinq mille livres sterling (GBP 1.305.000,-); lequel montant d'un million trois cent cinq mille livres sterling (GBP 1.305.000,-) est désormais à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant d'un million trois cent cinq mille livres sterling (GBP 1.305.000,-) est affecté comme suit:

- treize mille cinquante livres sterling (GBP 13.050,-) au capital social de la Société; et

- un million deux cent quatre-vingt-onze mille neuf cent cinquante livres sterling (GBP 1.291.950,-) à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt-huit mille cinquante livres sterling (GBP 28.050,-), divisé en vingt-huit mille cinquante (28.050) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 mars 2014. REM/2014/706. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049995/129.

(140056392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

L.A.C. S.à r.l., L.A.C., Luxembourg Accounting and Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.273.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049897/10.

(140057097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

InnKap 4 Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.452.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 31 mars 2014, le gérant unique de InnKap 4 Partners S.à r.l. a transféré le siège social de la société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 31 mars 2014.

Par ailleurs, le gérant unique de la société a changé d'adresse professionnelle comme suit:

- M. Simon Henin a désormais pour adresse professionnelle le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049843/15.

(140056541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

CARVAL GCF Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 185.842.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CARVAL GCF Lux Sub Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, duly represented by one of its managers, Mrs Cécile GADISSEUR.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5th, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of CARVAL GCF Lux Master S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by at least one (1) A manager and one (1) B manager, who do not need to be shareholders.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, among whom at least one (1) A manager, is present or represented and all decisions are validly taken at the majority of the managers present or represented, among whom at least one (1) A manager.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to

be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by CARVAL GCF Lux Sub Holdings S.à r.l. as aforementioned, for a total price of twenty thousand US Dollars (USD 20,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is equivalent to the amount of EUR 14,403,06.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Mirko Fischer, Director, born on May 6th, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;

- Mrs Cécile Gadisseur, private employee, born on June 27th, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;

- Mr David Fry, Risk Manager, CarVal INVESTORS, LLC, born on July 31st, 1970 in Fareham, Hampshire, United Kingdom, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager;

- Mr John Brice, President, CarVal Investors, LLC, born on May 1st, 1962 in London, United Kingdom, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager;

- Mr Peter Vorbirch, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, born on June 2nd, 1966 in Iowa, United States of America, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CARVAL GCF Lux Sub Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par une de ses gérante Madame Cécile GADISSEUR.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CARVAL GCF Lux Master S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000), représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance délibère ou agit valablement seulement si au moins la majorité des gérants, parmi lesquels au moins un (1) gérant A, est présente ou représentée et que toutes les décisions sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels au moins un (1) gérant A.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrit par CARVAL GCF Lux Sub Holdings S.à r.l., susmentionné, pour un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

La somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) correspond à la somme de EUR 14.403,06.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - Monsieur Mirko Fischer, Directeur, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;
 - Madame Cécile Gadisseur, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;
 - Monsieur David Fry, Risk Manager, CarVal INVESTORS, LLC, né le 31 juillet 1970 à Fareham, Hampshire, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;
 - Monsieur John Brice, Président, CarVal Investors, LLC, né le 1^{er} mai 1962 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;
 - Monsieur Peter Vorbirch, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, né le 2 juin 1966 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au, 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2014. LAC/2014/13809. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049026/358.

(140056092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

MW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130-132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.600.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 21 février 2014

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité:

- de révoquer avec effet immédiat le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur Sameh OKASHA, né le 14/07/1957 au Caire, Egypte, demeurant au Caire, Egypte, 41 Street, 77 Maadi Tharayat, 11511 Cairo.

Le 21 février 2014.

Certifié sincère et conforme

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2014049974/14.

(140057249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

PAH Luxmex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.312.

—
EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse du gérant de la Société; Monsieur Yannick BRIOT, avec effet au 10 octobre 2013 suite au transfert de siège social de la société du 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

Il convient aussi de modifier l'adresse du gérant de la Société; Monsieur Jérôme Michalowych, avec effet immédiat du 150, East 42nd Street, 5th floor, 10017 New York, Etats-Unis d'Amérique au 100 Campus Drive., Florham Park, New Jersey 07932, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2014.

Référence de publication: 2014050018/16.

(140057182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

CED Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.278.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of March.

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CED Group II S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by a deed of the undersigned notary, on 7 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), number 3178 of 13 December 2013, having a share capital of one million two hundred thirty-eight thousand three hundred fifty euro (EUR 1,238,350.-) with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Company Register under number B 181.632, (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 18 March 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder declared holding all the shares in CED Group S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by a notarial deed, on 22 July 2008, published in the Memorial, number 2301 of 20 September 2008, having a share capital of one million two hundred thirty-eight thousand three hundred fifty euro (EUR 1,238,350) with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Company Register under number B 141.278 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles of Association") have been amended for the last time on 23 December 2008, by a notarial deed, published in the Memorial, number 352 of 17 February 2009.

The Sole Shareholder, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To convert the existing thirty-two thousand six hundred thirty-eight (32,638) Class A Ordinary Corporate Units, seven thousand two hundred ninety-six (7,296) Class B Ordinary Corporate Units, six thousand (6,000) Class C Ordinary Corporate Units, two thousand (2,000) Class D Ordinary Corporate Units, one thousand seventy-six (1,076) Class E Ordinary Corporate Units, five hundred twenty-four (524) Class F Ordinary Corporate Units into forty-nine thousand five hundred thirty-four (49,534) ordinary shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each having the same rights as set out in the Articles of Association;

2. To amend and fully restate the articles of association of the Company so as to reflect, among others, the resolutions to be adopted under the preceding item;

3. To amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of such changes in the shares register of the Company;

4. Miscellaneous.

has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the existing thirty-two thousand six hundred thirty-eight (32,638) Class A Ordinary Corporate Units, seven thousand two hundred ninety-six (7,296) Class B Ordinary Corporate Units, six thousand (6,000) Class C Ordinary Corporate Units, two thousand (2,000) Class D Ordinary Corporate Units, one thousand seventy-six (1,076) Class E Ordinary Corporate Units, five hundred twenty-four (524) Class F Ordinary Corporate Units into forty-nine thousand five hundred thirty-four (49,534) ordinary shares, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each having the same rights as set out in the Articles of Association.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and fully restate the Articles of Association of the Company which shall forthwith read as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "CED Group S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at one million two hundred thirty-eight thousand three hundred fifty euro (EUR 1,238,350), divided into forty-nine thousand five hundred thirty-four (49,534) ordinary shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager (or any extract or excerpt of minutes or resolutions of the Board of Managers), shall be drawn up and signed by the Chair of the Board of Managers, the chairman of the relevant meeting, or by such Manager or Managers as may be resolved at the relevant Board of Managers meeting or a subsequent Board of Managers meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and

removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the second Wednesday of June of each year, at 4.00 p.m. CET.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxyholder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders present or, as the case may be, by the proxyholders of the shareholders represented.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes following the resolutions above with power given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of such changes in the shares register of the Company.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour du mois de mars.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CED Group II S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire soussigné, le 7 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 3178 du 13 décembre 2013, ayant un capital social d'un million deux cent trente-huit mille trois cent cinquante euros (EUR 1.238.350,-) ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.632 (l'"Associé Unique");

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 18 mars 2014,

Ladite procuration devra être annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a déclaré détenir toutes les parts sociales dans CED Group S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié, le 22 juillet 2008, publié au Mémorial numéro 2301 du 20 septembre 2008, ayant un capital social d'un million deux cent trente-huit mille trois cent cinquante euros (EUR 1.238.350) ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.278 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 23 décembre 2008, par un acte notarié, publié au Mémorial numéro 352 du 17 février 2009.

L'Associé Unique, dûment représenté, ayant déclaré être pleinement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. De convertir les trente-deux mille six cent trente-huit (32.638) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, sept mille deux cent quatre-vingt-seize (7.296) Parts Sociales Ordinaires de Classe B, six mille (6.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe C, deux mille (2.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe D, mille soixante-seize (1.076) Parts Sociales Ordinaires de Classe E, cinq cent vingt-quatre (524) Parts Sociales Ordinaires de Classe F, en quarante-neuf mille cinq cent trente-quatre (49.534) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les droits comme indiqué dans les Statuts;

2. De modifier et intégralement refondre les statuts de la Société afin de refléter, entre autres, les résolutions à adopter sous le point précédent;

3. De modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donner pouvoir à tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'inscription des telles modifications dans le registre des parts sociales de la Société;

4. Divers.

a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de convertir les trente-deux mille six cent trente-huit (32.638) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, sept mille deux cent quatre-vingt-seize (7.296) Parts Sociales Ordinaires de Classe B, six mille (6.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe C, deux mille (2.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe D, mille soixante-seize (1.076) Parts Sociales Ordinaires de Classe E, cinq cent vingt-quatre (524) Parts Sociales Ordinaires de Classe F en quarante-neuf mille cinq cent trente-quatre (49.534) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les droits comme indiqué dans les Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier et intégralement refondre les statuts de la Société qui désormais auront la teneur suivante:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "CED Group S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de Luxembourg Ville.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité, à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à, ou non contradictoire avec, l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent trente-huit mille trois cent cinquante euros (EUR 1.238.350,-) divisé en quarante-neuf mille cinq cent trente-quatre (49.534) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé par la Société pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés à laquelle des associés, présents ou représentés, et représentant au moins les trois quarts du capital social votent en faveur d'une telle cession.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique (ou tout extrait des procès-verbaux ou des résolutions du Conseil de Gérance), doivent être établies par écrit et signées par le Président du Conseil de Gérance ou le président de la réunion pertinente ou par un tel Gérant ou Gérants comme peut être résolu à la réunion du Conseil de Gérance pertinente ou à une réunion du Conseil de Gérance postérieure, ou, le cas échéant, par le Gérant unique. Toutes les procurations seront annexées.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir ou autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, auront un intérêt personnel en, ou seront des représentants valablement autorisés de cette autre société ou firme. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas,

pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mercredi du juin de chaque année, à 16.00 h CET.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, du/des commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, du commissaire aux comptes, s'il y en a un, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut désigner par écrit, pdf par e-mail ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé, afin de le représenter à l'assemblée.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simul-

tanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le pourcentage du capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par les associés présents, ou, le cas échéant, par les mandataires des associés représentés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale et répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au(x) commissaire(s) aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets annuels de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi, jusqu'au moment où cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique, ou l'assemblée générale des associés le cas échéant, devra déterminer de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, qui peuvent être utilisés, en totalité ou en partie pour absorber des pertes existantes, s'il y en a, être versés à un compte de réserve, être reportés à l'année sociale nouvelle ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître que la Société a assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, approuvée par le même quorum et majorité comme requis pour la modification des Statuts, sauf si autrement prévu par la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au pro rata de leur participation.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donner pouvoir à tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'inscription des telles modifications dans le registre des parts sociales de la Société.

Coûts et dépenses

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 mars 2014. REM/2014/680. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049033/609.

(140056071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Samaral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 108.879.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteen March

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Samaral S.A., a société anonyme, having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108 879, incorporated pursuant to a deed of Maître Wagner, notary residing in Sanem, on June 24, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on October 27, 2005, under number 1108, and whose articles of association have been amended as follow:

- In December 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on March 15, 2006, under number 543

The Meeting is chaired by Claudia Schweich, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Anastasia Tylnski, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the Bureau, the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- It appears from said attendance list that all the shareholders are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of registered office;
2. Amendment of the respective article of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the statutory seat of the company with effect on March 17, 2014 to following address: 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 1 of the articles of association as follows:

“ **Art. 1.** The Registered Office is established in Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Samaral S.A.", ayant son siège social à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 108 879, constituée suivant acte reçu le 24 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1108, du 27 octobre 2005, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- Le 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 543, du 15 mars 2006

L'Assemblée est présidée par Claudia Schweich, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Anastasia Tylnski, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège;
2. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 17 mars 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Le siège social est établi dans la commune de Leudelange».

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Schweich, Tylinski, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 mars 2014. Relation: RED/2014/626. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 mars 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014048788/108.

(140055591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

AEIF (Willow) 03 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.880.

In the year two thousand and fourteen, on sixth day of March.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AEIF (Willow) 02 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.408 and having a share capital amounting to fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-),

hereby represented by Stéphanie CHERY, employee with professional address at 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requests the undersigned notary to enact that she is the sole shareholder of AEIF (Willow) 03 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.880 and having a share capital amounting to fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on March 12th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1155 dated May 9th, 2008, which articles of association (the Articles) were last amended on November 25th 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1534 dated December 29th, 2009.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

a. To accept the resignation of AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. as Sole Manager of the Company, effective from 6 March 2014.

b. To appoint the following persons as individual Managers to the Board of Managers of the Company, effective from 6 March 2014:

- Mr Gianmarco CREMONESI, Category A Manager;
- Mr Stuart GRAY, Category A Manager;
- Mrs Audrey LEWIS, Category B Manager;
- Mr Garry PIETERS, Category B Manager.

c. To amend the first paragraph of the Article 10 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** (First paragraph). The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».”

d. To amend the third paragraph of the Article 11 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 11. Powers of the Manager(s).** (Third paragraph). Towards third parties, the Company shall be bound by at least the joint signature of any two Managers, either one Category A Manager and one Category B Manager or two Category A Managers.”

e. To amend the Quorum of the Article 13 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** (Quorum). The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of either one Category A Manager and one Category B Manager or two Category A Managers. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.”

f. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.159 and having a share capital amounting to sixteen thousand five hundred Euros (EUR 16,500.-), as Sole Manager of the Company in duty with effect as of the date of signature of the present resolution.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as individual Managers to the Board of Managers of the Company for an unlimited duration with immediate effect:

- Mr Gianmarco CREMONESI, Category A Manager, born on 27th February 1960 in Milan, Italy, with professional address 4 Via Malaga, 20143 Milan, Italy;

- Mr Stuart GRAY, Category A Manager, born on 27th June 1973 in Paisley, United Kingdom, with professional address 6 St Andrew Street, London EC4A 3AE, United Kingdom;

- Mrs Audrey LEWIS, Category B Manager, born on 28th August 1968 in Glasgow, United Kingdom, with professional address 25 rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Garry PIETERS, Category B Manager, born on 29th March 1958 in the Hague, the Netherlands, with professional address 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

Consequently, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the Article 10 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** (First paragraph). The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the third paragraph of the Article 11 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 11. Powers of the Manager(s).** (Third paragraph). Towards third parties, the Company shall be bound by at least the joint signature of any two Managers, either one Category A Manager and one Category B Manager or two Category A Managers.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Quorum of the Article 13 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** (Quorum). The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of either one Category A Manager and one Category B Manager or two Category A Managers. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

AEIF (Willow) 02 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.408 et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

dûment représentée par Stéphanie CHERY, employée, de résidence professionnelle au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de AEIF (Willow) 03 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.880 et disposant d'un capital social d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1155 en date du neuf juin 2008, dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 25 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2534 en date du 29 décembre 2009.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

a. D'accepter la démission de la société AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. en tant que gérant de la Société.

b. De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet à la date de la présente résolution et pour une durée indéterminée:

- Mr Gianmarco CREMONESI, Category A Manager;
- Mr Stuart GRAY, Category A Manager;
- Mrs Audrey LEWIS, Category B Manager;
- Mr Garry PIETERS, Category B Manager.

c. En conséquence, l'Associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** (premier paragraphe). La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

d. De modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** (troisième paragraphe). Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement soit un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, soit deux gérants de catégorie A».

e. De modifier le troisième paragraphe de l'article 13 (Quorum) des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** (Quorum): le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif de soit un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, soit deux gérants de catégorie A. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.»

f. Divers

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'accepter la démission de AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.159 et disposant d'un capital social de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-), Associé unique, avec effet à la date de la présente résolution.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme gérant de la Société les personnes suivantes avec effet immédiat:

- Mr Gianmarco CREMONESI, gérant de catégorie A, né le 27 février 1960 à Milan, Italie et ayant pour adresse professionnelle 4 Via Malaga, 20143 Milan, Italie;
- Mr Stuart GRAY, gérant de catégorie A, né le 27 juin 1973 à Praisley, Royaume Uni et ayant comme adresse professionnelle 6 St. Andrew Street, Londres EC4A 3AE, Royaume Uni;
- Mrs Audrey LEWIS, gérante de catégorie B, née le 28 août 1968 à Glasgow, Royaume Uni et ayant comme adresse professionnelle 25 rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Grand Duché de Luxembourg;
- Mr Garry PIETERS, gérant de catégorie B, né le 29 mars 1958 à la Haye, Pays Bas et ayant comme adresse professionnelle 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 10 premier paragraphe des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** (premier paragraphe). La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 troisième paragraphe des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** (troisième paragraphe). Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement soit un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, soit deux gérants de catégorie A».

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 troisième paragraphe des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** (Quorum): le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif de soit un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, soit deux gérants de catégorie A. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi, le présent acte passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. CHERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2014. Relation: DIE/2014/2990. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 avril 2014.

Référence de publication: 2014048926/208.

(140055995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Fipro Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 61.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049132/9.

(140056252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Golden Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 131.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049142/9.

(140055735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Tarragona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 98.255.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteen March

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Tarragona S.A., a société anonyme, having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98 255, incorporated pursuant to a deed of Maître Bettingen, notary residing in Niederanven, on December 23, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in 2004, under number 175, and whose articles of association have been amended as follow:

- In December 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on April 25, 2006, under number 821

The Meeting is chaired by Claudia Schweich, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Anastasia Tylnski, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the Bureau, the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- It appears from said attendance list that all the shareholders are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of registered office;
2. Amendment of the respective article of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the statutory seat of the company with effect on March 17, 2014 to following address: 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 2 of the articles of association as follows:

“ **Art. 2.** The Registered Office is established in Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Tarragona S.A.", ayant son siège social à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98 255, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 175, de 2004, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- Le 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 821, du 25 avril 2006

L'Assemblée est présidée par Claudia Schweich, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Anastasia Tylnski, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège;
2. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 17 mars 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange ».

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun actionnaire ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Schweich, Tyliniski, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 mars 2014. Relation: RED/2014/627. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 mars 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014048831/108.

(140055590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

Fränk's Corner S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9806 Hosingen, 51A, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 165.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049119/10.

(140056352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

HenDéco sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5675 Burmerange, 12, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049159/10.

(140055569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

IK Investment Partners Nordic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 157.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014049187/9.
(140055806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Hines Fund Management Company I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.
Référence de publication: 2014049160/10.
(140055570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 129.918.

In the year two thousand and fourteen, on sixth day of March.
Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.159 and having a share capital amounting to sixteen thousand five hundred Euros (EUR 16,500.-),

hereby represented by Stéphanie CHERY, employee with professional address at 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requests the undersigned notary to enact that she is the sole shareholder of AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.918 and having a share capital amounting to fifteen thousand five hundred Euros (EUR 15,500.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 19th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1859 dated September 1st, 2007, which articles of association (the Articles) were last amended on March 8th 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 872 dated April 27th, 2010.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

a. To accept the resignation of AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. as Sole Manager of the Company, effective from 6 March 2014.

b. To appoint the following persons as individual Managers to the Board of Managers of the Company, effective from 6 March 2014:

- Mr Gianmarco CREMONESI, Category A Manager;
- Mr Stuart GRAY, Category A Manager;
- Mrs Audrey LEWIS, Category B Manager;
- Mr Garry PIETERS, Category B Manager.

c. To amend the first paragraph of the Article 10 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** (First paragraph) The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».”

d. To amend the third paragraph of the Article 11 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 11. Powers of the Manager(s).** (Third paragraph) Towards third parties, the Company shall be bound by at least the joint signature of any two Managers, either one Category A Manager and one Category B Manager or two Category A Managers.”

e. To amend the Quorum of the Article 13 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** (Quorum) The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of either one Category A Manager and one Category B Manager or two Category A Managers. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.”

f. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.159 and having a share capital amounting to sixteen thousand five hundred Euros (EUR 16,500.-), as Sole Manager of the Company in duty with effect as of the date of signature of the present resolution.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as individual Managers to the Board of Managers of the Company for an unlimited duration with immediate effect:

- Mr Gianmarco CREMONESI, Category A Manager, born on 27th February 1960 in Milan, Italy, with professional address 4 Via Malaga, 20143 Milan, Italy;

- Mr Stuart GRAY, Category A Manager, born on 27th June 1973 in Paisley, United Kingdom, with professional address 6 St Andrew Street, London EC4A 3AE, United Kingdom;

- Mrs Audrey LEWIS, Category B Manager, born on 28th August 1968 in Glasgow, United Kingdom, with professional address 25 rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Garry PIETERS, Category B Manager, born on 29th March 1958 in the Hague, the Netherlands, with professional address 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

Consequently, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of the Article 10 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** (First paragraph) The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the third paragraph of the Article 11 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 11. Powers of the Manager(s).** (Third paragraph) Towards third parties, the Company shall be bound by at least the joint signature of any two Managers, either one Category A Manager and one Category B Manager or two Category A Managers.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Quorum of the Article 13 of the Articles of Associations of the Company which shall now on read as follows:

“ **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** (Quorum) The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of either one Category A Manager and one Category B Manager or two Category A Managers. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.159 et disposant d'un capital social de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-).

dûment représentée par Stéphanie CHERY, employée, de résidence professionnelle au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de AEIF LH Sub 01 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.918 et disposant d'un capital social d'un montant de quinze mille cinq cent euros (EUR 15.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1859 en date du 1^{er} septembre 2007, dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 8 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 872 en date du 27 avril 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

a. D'accepter la démission de la société AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l. en tant que gérant de la Société.

b. De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet à la date de la présente résolution et pour une durée indéterminée:

- Mr Gianmarco CREMONESI, Category A Manager;

- Mr Stuart GRAY, Category A Manager;

- Mrs Audrey LEWIS, Category B Manager;

- Mr Garry PIETERS, Category B Manager.

c. En conséquence, l'Associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** (premier paragraphe) La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

d. De modifier le troisième paragraphe de l'article 11 des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** (troisième paragraphe) Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement soit un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, soit deux gérants de catégorie A».

e. De modifier le troisième paragraphe de l'article 13 (Quorum) des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** (Quorum): le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif de soit un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, soit deux gérants de catégorie A. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.»

f. Divers

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'accepter la démission de AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.159 et disposant d'un capital social de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-), Associé unique, avec effet à la date de la présente résolution.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer comme gérant de la Société les personnes suivantes avec effet immédiat:

- Mr Gianmarco CREMONESI, gérant de catégorie A, né le 27 février 1960 à Milan, Italie et ayant pour adresse professionnelle 4 Via Malaga, 20143 Milan, Italie;
- Mr Stuart GRAY, gérant de catégorie A, né le 27 juin 1973 à Praisley, Royaume Uni et ayant comme adresse professionnelle 6 St. Andrew Street, Londres EC4A 3AE, Royaume Uni;
- Mrs Audrey LEWIS, gérante de catégorie B, née le 28 août 1968 à Glasgow, Royaume Uni et ayant comme adresse professionnelle 25 rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-la-Tour, Grand Duché de Luxembourg;
- Mr Garry PIETERS, gérant de catégorie B, né le 29 mars 1958 à la Haye, Pays Bas et ayant comme adresse professionnelle 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 10 premier paragraphe des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** (premier paragraphe) La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 troisième paragraphe des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** (troisième paragraphe) Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement soit un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, soit deux gérants de catégorie A».

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 troisième paragraphe des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** (Quorum): le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif de soit un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, soit deux gérants de catégorie A. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi, le présent acte passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. CHERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2014. Relation: DIE/2014/2996. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 avril 2014.

Référence de publication: 2014048927/208.

(140056063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

ARC China Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 148.237.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, Notary residing in Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting of shareholders of ARC China Investment Funds, a société anonyme qualifying as a Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé) having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2335 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B-148237, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 October 2009 number 1971 (the "Company").

The meeting was opened at 11.00 a.m., under the chairmanship of Mrs Katie AGNES, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman elected as secretary Mr Mathieu KELLER, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Eva-Maria MICK, bank employee professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the Notary to record:

I.- The present meeting has been convened by notices containing the agenda, sent to the shareholders by registered mail on 14 January 2014 and published in the Mémorial, the Tageblatt and in the Letzebuerger Journal on 14 January 2014 and 30 January 2014.

II. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list that out of 9,384.215 shares in circulation, 822 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on 31 December 2013 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- (1) Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- (2) Decision to appoint ME Business Solutions S.à r.l. represented by Mr Eric Chinchon, with registered address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur - L-1258 Luxembourg (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company;
- (3) Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- (4) Decision to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company;

(5) Decision to instruct PricewaterhouseCoopers (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation; and

(6) Acknowledgement that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same took the following resolutions by 699 votes in favour and 123 abstentions:

First resolution

The meeting decides in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to appoint ME Business Solutions S.à r.l. represented by Mr Eric Chinchon, with registered address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur - L-1258 Luxembourg (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) of the Company.

Third resolution

The meeting grants the following powers to the Liquidator:

The Liquidator has as mission to realise the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the Sole Shareholder.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law without the authorization of the Shareholders in the cases in which it is requested by law.

He may waive all real rights, liens, mortgages, actions for rescission, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature.

Fourth resolution

The Meeting instructs the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company:

Fifth resolution

The Meeting instructs PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg to issue a report on the liquidation.

Sixth resolution

The Meeting decides to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation.

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed at 11.30 a.m.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the proxyholder, known to the notary by its first and surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ARC China Investment Funds, une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, ayant son siège à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148237, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 septembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1971 du 9 octobre 2009.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Katie AGNES, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mathieu KELLER, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Eva-Maria MICK, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par lettre recommandée le 14 janvier 2014 et publiés au Mémorial, dans le Tageblatt et dans le Letzebuenger Journal en date des 14 janvier 2014 et le 30 janvier 2014.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur 9.384,215 actions en circulation, 822 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 31 décembre 2013 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

(1) Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

(2) Décision de nommer comme liquidateur ME Business Solutions S.à.r.l., représentée par Monsieur Eric Chinchon, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur (le Liquidateur).

(3) Détermination des pouvoirs du Liquidateur et des procédures de liquidation de la Société.

(4) Décision de donner instruction au Liquidateur de réaliser de son mieux vu les circonstances tous les avoirs de la Société et de payer les dettes de la Société.

(5) Décision de donner instruction à Pricewaterhousecoopers (le réviseur de la Société) d'émettre un rapport à la liquidation; et

(6) Décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire décidant de la clôture de la liquidation.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes par 699 votes en faveur et 123 abstentions:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer comme liquidateur ME Business Solutions S.à r.l., représentée par Monsieur Eric Chinchon, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16 ,rue Jean-Pierre Brasseur.

Troisième résolution

L'Assemblée confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur à l'Associé Unique, en nature et en espèces.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature.

Quatrième résolution

L'assemblée donne instruction au Liquidateur de réaliser de son mieux vu les circonstances tous les avoirs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée donne instruction à PricewaterhouseCoopers, L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, d'émettre un rapport à la liquidation.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire décidant de la clôture de la liquidation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du représentant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande du représentant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

L'acte ayant été lu aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. KELLER, K. AGNES, E.-M. MICK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2014. Relation: LAC/2014/8429. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014048945/159.

(140055920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

**Zencap Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Funding Loop Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 180.880.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Global Fin Tech Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 184.665,

here represented by Ms Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin, Germany, on 12 March 2014, and in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 March 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Funding Loop Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.880 and incorporated pursuant to a deed of notary Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 27 September 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2968 dated 25 November 2013. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Carlo Wersandt, prenamed, on 31 October 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3287 dated 24 December 2013.

The appearing party representing the entire share capital and having waived any notice requirement, the general meeting of the sole shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the name of the Company from "Funding Loop Holding S.à r.l." to "Zencap Global S.à r.l." and to subsequently amend article one (1) of the article of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Zencap Global S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."; and

2. Miscellaneous.

Having duly considered the item on the agenda, the sole shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to modify the name of the Company from "Funding Loop Holding S.à r.l." to "Zencap Global S.à r.l." and to subsequently amend article one (1) of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Zencap Global S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierzehnten März.

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar, Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Global Fin Tech Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter den Nummer B. 184.665,

hier vertreten durch Alix van der Wielen, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt in Berlin, Deutschland, vom 12. März 2014, und in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, vom 13. März 2014.

Besagte Vollmacht, welche von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben bei den Registrierungsbehörden hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter der Funding Loop Holding S.à r.l. (die „Gesellschaft“), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 180.880, gegründet am 27. September 2013 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Carlo Wersandt, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2968 vom 25. November 2013. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß einer Urkunde vom Notar Maître Carlo Wersandt, vorbenannt, am 31. Oktober 2013 geändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 3287 am 24. Dezember 2013 veröffentlicht wurde.

Da die erschienene Partei das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung beschließen:

Tagesordnung

1. Änderung des Namens der Gesellschaft von „Funding Loop Holding S.à r.l.“ in „Zencap Global S.à r.l.“ und anschließende Änderung des Artikels eins (1) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Zencap Global S.à r.l. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“

2. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Beratung über jeden Tagesordnungspunkt beschliesst der alleinige Gesellschafter den folgenden Beschluss und ersucht den Notar, diesen zu beurkunden:

Einzigiger Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft von „Funding Loop Holding S.à r.l.“ in „Zencap Global S.à r.l.“ und anschließend Artikel eins (1) der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„ **Art. 1. Name - Rechtsform.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Zencap Global S.à r.l. (die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.“

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am eingangs erwähnten Datum.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist der Bevollmächtigten der erschienenen Partei, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und von dieser Bevollmächtigten gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet worden.

Gezeichnet: A. VAN DER WIELEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2014. Relation: LAC/2014/13467. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 3. April 2014.

Référence de publication: 2014049123/107.

(140055756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Consys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 43, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 101.064.

Im Jahre zweitausend vierzehn, den vierundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "CONSYS S.A.", mit Sitz in L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck, RCS Nummer B 101064;

gegründet zufolge Urkunde des Notars Fernand Unsen mit dem Amtssitz in Diekirch vom 18. Mai 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 802 vom 5. August 2004,

Den Vorsitz führt Herr Marco FIEGER, expert-comptable, beruflich wohnhaft in Ettelbruck,

Die Versammlung verzichtet einstimmig auf die Ernennung eines Schriftführers und Stimmenzählers.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

Laut Tagesordnung wurde folgendes einstimmig beschlossen:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck nach L-6614 Wasserbillig, 43, rue du Bocksberg

2.- Infolgedessen Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Satzung wie folgt:

Art. 2. (erster Absatz). Der eingetragene Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Wasserbillig.

3.- Mit Wirkung auf den 1. Januar 2014 werden folgende neuen Verwaltungsratsmitglieder ernannt:

- Herr Mario KNAUF, geboren am 19.10.1974 in Prüm (D), wohnhaft in D-54675 Körperich, Bergstr. 12a.

- Herr Heicko KRASSER, geboren am 02.01.1976 in Gerolstein (D), wohnhaft in D-54552 Schalkenmehren, Weinbachstr. 13

für die Dauer von sechs Jahren von diesem Datum an mit den Vollmachten welche in den Statuten vorgesehen sind.

Herr Mario KNAUF und Herr Heicko KRASSER, werden hiermit auch für die Dauer von sechs Jahren von heute an zu delegierten Verwaltungsratsmitglieder ernannt mit den hierfür in den Statuten vorgesehenen Vollmachten.

Werden in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder für die Dauer von sechs Jahren bestätigt:

- Herr Johann FEIT, geboren am 31.03.1965 in Dierfeld (D), wohnhaft in D-54533 Oberöflingen, Im Kirchgarten 7

- Herr Michael FEIT, geboren am 14.06.1966 in Dierfeld (D), wohnhaft in D-54338 Schweich, Oberstiftstrasse 32;

Herr Michael FEIT gibt hiermit seine Demission als delegiertes Verwaltungsratsmitglied und Entlastung wird ihm hiermit für die Ausübung dieses Amtes gewährt. Er bleibt einfaches Verwaltungsratsmitglied.

Da nichts mehr auf der Tagesordnung steht ist die Versammlung geschlossen.

Kosten und Honorare.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 750.- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Marco FIEGER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 26 mars 2014. Relation: DIE/2014/3857. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbrück, den 4. April 2014.

Référence de publication: 2014049042/55.

(140056006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

King David, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.459.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049218/9.

(140055736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Kneip Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 45.747.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049221/9.

(140056311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Hines European Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.995.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 1^{er} avril 2014

L'Associé Unique de Hines European Management S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Mark Houston en tant que gérant B de la Société à partir du 20 mars 2014;

- De nommer:

* Monsieur Damian Pons, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 20 mars 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Hines European Management S.à r.l.

Référence de publication: 2014050541/18.

(140057455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.
